

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LAC-SIMON

SECTEUR 1 : Eau

Objectif 1 : Protéger la santé des lacs et cours d'eau et en améliorer la qualité par de bonnes pratiques environnementales et de développement durable

1. Poursuivre le programme d'aménagement des bandes riveraines ★
2. Distribuer plus largement le code d'éthique des activités nautiques afin de favoriser les bonnes pratiques
3. Poursuivre les programmes de surveillance de la qualité de l'eau des lacs
4. Mettre sur pied un groupe de bénévoles qui effectuera la mesure du périphyton dans les baies peu profondes
5. Publier un historique sur l'état des berges des principaux lacs sur le site Internet de la municipalité
6. Continuer à aller de l'avant avec les poursuites entreprises quant à la protection des bandes riveraines et des berges
7. Sensibiliser les citoyens sur la pratique du wakeboard et suggérer une zone spécifique pour les amateurs de ce sport
8. Considérer la possibilité d'encadrer l'accessibilité aux lacs et aux cours d'eau
9. Collaborer avec tout intervenant (citoyens, associations, organismes publics et parapublics) à la préservation de la santé des lacs et cours d'eau du territoire de la municipalité
10. Développer la connaissance de la qualité de l'eau de la rivière Petite Nation et en amont du ruisseau Iroquois
11. Participer et collaborer avec tous les intervenants concernés à la mise en œuvre d'une politique à long terme de la gestion de l'eau en y intégrant une gestion par bassins versants

Objectif 2 : Contrôler la qualité des eaux usées rejetées dans l'environnement et limiter les rejets

12. Publiciser les sites de toilettes publiques (plage municipale et stationnement municipal en face du débarcadère)
13. Poursuivre l'application du règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport des boues des fosses septiques (inspection et vidange)
14. Informer davantage les propriétaires d'embarcation de l'importance de rejeter leurs eaux usées et/ou souillées à l'endroit prévu à cet effet
15. Maintenir la présence des toilettes portatives dans les sites suivants : hôtel de ville, plage et centre touristique
16. Faire connaître l'existence du site public de vidange des eaux usées au débarcadère

Objectif 3 : Assurer une gestion responsable des eaux souterraines et de surface

17. Contrôler le niveau de l'eau des lacs selon les règles et/ou normes en vigueur
18. Offrir gratuitement un service d'analyse de l'eau potable aux citoyens
19. Se doter d'un règlement sur la gestion du ruissellement des eaux de pluie
20. Faire la promotion des techniques de récupération, de réutilisation et d'infiltration des eaux de pluie sur les terrains
21. Gérer les eaux de pluie en conformité avec la réglementation en vigueur

Objectif 4 : Réduire la consommation d'eau potable

22. Faire la promotion de la récupération de l'eau de pluie auprès des citoyens
23. Sensibiliser les citoyens à un entretien paysager minimisant l'utilisation d'eau potable (installation de jardins de pluie)

SECTEUR 2 : Air

Objectif 5 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités corporatives de la Municipalité

24. Diminuer la fréquence de collecte des déchets*
25. Optimiser les trajets*
26. Remplacer graduellement les ampoules utilisées pour l'éclairage extérieur et la signalisation par des ampoules DEL*
27. Intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offre*
28. Sensibiliser les employés à une conduite écoénergétique dans le cadre de la collecte des déchets*
29. Développer un programme d'entretien des véhicules*
30. Favoriser la production et la distribution de biens et de produits locaux pour diminuer le transport et les émissions polluantes
31. Équiper les véhicules municipaux de coupe-moteurs*

Objectif 6 : Réduire les émissions polluantes provenant de la collectivité

32. Participer au programme CHANGEZ D'AIR
33. Poursuivre le programme de plantation d'arbres
34. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les matières recyclables*
35. Caractériser les matières résiduelles*
36. Promouvoir l'utilisation de véhicules hors-route moins émetteurs*
37. Sensibiliser à la marche au ralenti des véhicules à l'arrêt★
38. Développer des occasions de sensibiliser les citoyens aux changements climatiques★
39. Encourager les citoyens à se départir de leurs électroménagers énergivores
40. Sensibiliser les citoyens à faire l'achat de véhicules moins énergivores (petites voitures, hybrides, électriques, etc.)
41. Promouvoir l'utilisation de poêles à bois certifiés aux normes EPA et CSA B 415.1
42. Dédier une page du site Internet de la municipalité aux actions pouvant réduire les émissions de GES

SECTEUR 3 : Sol

Objectif 7 : S'assurer que l'occupation du sol par les propriétaires et les touristes se fasse selon les meilleures pratiques environnementales

43. Encadrer l'utilisation du sol pour favoriser les usages appropriés et supportables★
44. Encadrer les lotissements selon la capacité du sol à supporter les infrastructures nécessaires
45. Éviter l'empiètement sur les milieux humides et encadrer l'occupation des terres fragiles, entre autres pentes escarpées, talus et remblais, etc.

Objectif 8 : Améliorer le contrôle du ruissellement et de l'érosion, particulièrement dans les baies peu profondes

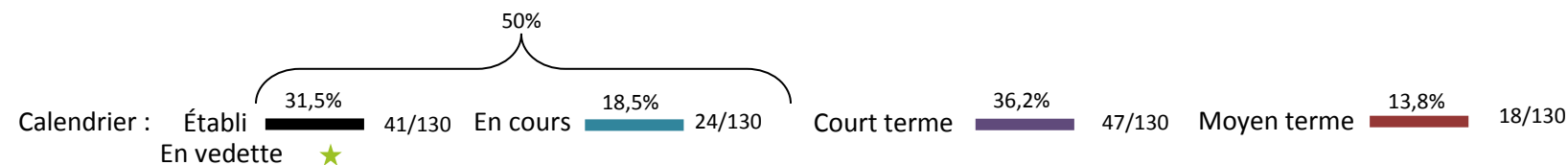
46. Actualiser les recommandations de l'étude de la santé des baies peu profondes
47. Former les employés municipaux aux méthodes plus environnementales d'entretien des fossés
48. Identifier et inventorier les endroits où des problématiques liées à l'érosion sont observées
49. Élaborer et mettre en œuvre un plan pour contrôler et corriger les sites de ruissellement et d'érosion incluant les chemins, les entrées et les fossés, autant publics que privés
50. Créer un programme visant à planter deux arbres pour chaque arbre coupé
51. Obliger à préserver les souches lors de coupes sur des terrains en pente
52. Informer les employés municipaux et les citoyens sur les techniques de stabilisation existantes
53. S'assurer que les fossés et les bassins de rétention sont conformes pour les chemins et les entrées, autant publics que privés
54. Sensibiliser les employés municipaux et les citoyens sur les impacts du ruissellement et de l'érosion
55. Maintenir l'emploi de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés
56. Mettre en place davantage de bassins de rétention et informer les citoyens sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire le ruissellement, telles que jardins de pluie et barils récupérateurs

Objectif 9 : Favoriser la protection des sols en encadrant, contrôlant ou éliminant les activités susceptibles d'engendrer leur contamination

57. Se doter de pratiques visant à limiter la contamination des sols, notamment au niveau de la machinerie
58. Limiter le recours aux pesticides dans les zones sensibles
59. Éliminer l'utilisation de pesticides au niveau municipal
60. Mettre en place un registre des terrains contaminés
61. Contrôler l'utilisation des fondants et abrasifs pour les activités de déneigement
62. Sensibiliser la population et les industries aux risques de contamination des sols et aux moyens de la limiter
63. Formaliser les pratiques de gestion du déneigement déjà en place afin d'y inclure des objectifs environnementaux
64. Sensibiliser la population et les commerces aux alternatives écologiques à l'utilisation de pesticides et d'engrais
65. Considérer l'ajout de pesticides à ceux déjà interdits par réglementation

Objectif 10 : Encadrer l'exploitation des mines, des carrières et des sablières

66. Collecter les redevances des exploitants de carrières et de sablières
67. Exiger la mise en place ou le maintien des zones tampons et des écrans visuels selon les lois et règlements en vigueur
68. Encadrer les heures d'exploitation et les modes de transport
69. Faire un suivi de la réhabilitation environnementale des carrières, des sablières et des sites d'exploitation forestière en fin de vie



* : Action du plan d'action 2013-2017 visant la réduction des émissions de GES

SECTEUR 4 : Gestion interne des affaires municipales

Objectif 11 : Intégrer des pratiques environnementales au sein de chacun des services de la municipalité

70. Communiquer les fondements de la politique environnementale aux employés municipaux ★
71. Former les employés municipaux sur les bonnes pratiques environnementales à adopter dans leur service
72. Élaborer un plan de communication lié à la politique environnementale et au plan vert ★
73. Produire un compte rendu de la politique environnementale à tous les deux ans

Objectif 12 : Réduire la consommation des ressources utilisées par les activités municipales

74. Installer des capteurs de présence et des thermostats électroniques dans les bâtiments municipaux
75. Installer des minuteries ou des capteurs de mouvements sur les luminaires extérieurs des bâtiments municipaux
76. Réduire l'utilisation du papier par l'administration municipale et le Conseil
77. Réduire la consommation énergétique (chauffage et climatisation) des bâtiments et des équipements municipaux ★
78. Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage des lieux publics en utilisant des moyens plus performants (ex : ampoules à vapeur de sodium haute pression ou ampoules DEL)
79. Effectuer un audit d'efficacité énergétique des opérations municipales

Objectif 13 : Encourager l'achat de biens et de services favorisant les produits écoresponsables et locaux

80. Doter l'administration d'une politique d'achat de biens et de services favorisant les produits écoefficaces qui utilisent des sources d'énergie renouvelable (écolabels comme Energy Star ou d'autres certifications environnementales)
81. Doter l'administration d'une politique d'achat de biens et de services écoresponsables et locaux

Objectif 14 : Mettre en place des activités de sensibilisation pour les citoyens

82. Maintenir la collaboration du CCE en matière de recommandations environnementales
83. Maintenir les liens de collaboration avec l'organisme de bassin versant (OBV)
84. Resserer les partenariats avec les propriétaires, les associations et les organismes œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement ★
85. Organiser des événements et des journées écoresponsables

SECTEUR 5 : Gestion des matières résiduelles

Objectif 15 : Réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement

86. S'assurer que la collecte sélective des matières recyclables est accessible à tous
87. Travailler de pair avec la MRC de Papineau à l'atteinte des objectifs provinciaux
88. Poursuivre la distribution gratuite des bacs à ordures et de recyclage aux nouveaux arrivants
89. Élaborer une campagne de sensibilisation pour augmenter le taux de participation au recyclage
90. Encourager l'herbicyclage
91. Évaluer la possibilité d'implanter une collecte à trois voies
92. Encourager les citoyens au compostage domestique ★
93. Offrir un service de dépôt des résidus verts et des sapins de Noël
94. Sensibiliser les citoyens à donner plutôt qu'à disposer des biens réutilisables (bazars de Chénéville et de Duhamel ainsi qu'à l'écocentre)
95. Élaborer une campagne de sensibilisation pour inciter les institutions, les commerces et industries à augmenter leur taux de participation au recyclage et, éventuellement, au compostage

Objectif 16 : Disposer de façon écologique des résidus domestiques dangereux, du matériel électronique et des matériaux de construction

96. Installer des bacs de collecte de piles dans des endroits clés de la municipalité
97. Mettre en place un écocentre et encourager les citoyens à y avoir recours
98. Poursuivre les journées de récupération de matériel électronique en collaboration avec la MRC et Chénéville
99. Élaborer une campagne de sensibilisation pour inciter les résidents à disposer des résidus dangereux domestiques et du matériel informatique à l'écocentre
100. Développer un affichage précis détaillant les matériaux qui peuvent être déposés au garage municipal

SECTEUR 6 : Biodiversité

Objectif 17 : Inventorier et caractériser le patrimoine naturel sur le territoire de la municipalité

101. Valider l'inventaire déposé dans le schéma d'aménagement de la MRC
102. Établir un plan de gestion des milieux naturels ★
103. Développer la connaissance des espèces fauniques et floristiques présentes sur le territoire
104. Protéger par réglementation les sites d'intérêts

Objectif 18 : Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels

105. Protéger les arbres sains et en contrôler l'abattage
106. Établir un cadre normatif de protection du patrimoine local
107. Protéger les reliefs et paysages en encadrant le développement résidentiel et la coupe de bois
108. Encadrer, dans les règlements d'urbanisme, le développement résidentiel
109. Établir un plan de préservation des milieux humides
110. Sensibiliser les citoyens aux bienfaits des milieux humides
111. Maintenir et augmenter la couverture boisée ★

Objectif 19 : Favoriser l'accès aux points de vue exceptionnels du territoire

112. Sensibiliser les citoyens et les entreprises à la grande valeur des paysages et à leur respect
113. Participer à la localisation et à l'aménagement éventuel des sites de points de vue exceptionnels du territoire (l'île Canard-Blanc et le lac Étoile)
114. Élaborer une cartographie répertoriant les sites de points de vue de la municipalité et en faire la promotion

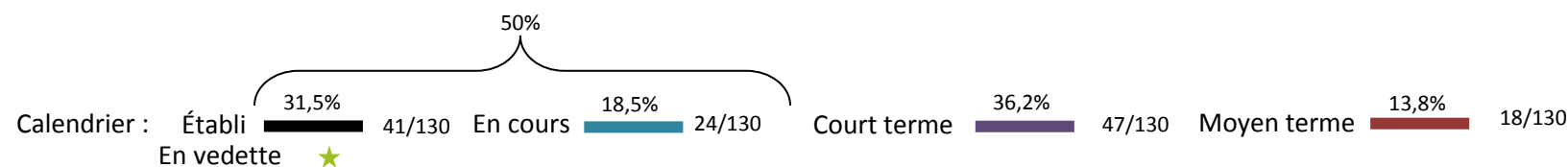
SECTEUR 7 : Nuisances

Objectif 20 : Encadrer les sources et les seuils des nuisances

115. Contrôler en cas de nécessité l'application du règlement obligeant le lavage des embarcations avant leur mise à l'eau dans le but de contrer l'infestation possible d'espèces animales ou végétales
116. Sensibiliser la population à la dermatite du baigneur
117. Reconduire le programme de sensibilisation des citoyens aux méfaits de la renouée japonaise
118. Procéder à des inspections afin de déceler les cas de renouée japonaise sur les terrains privés
119. Donner les outils et les formations nécessaires aux employés de la municipalité mandatés pour appliquer les règlements et les lois
120. Effectuer un meilleur contrôle des agents allergènes tels que l'herbe à poux et les poussières
121. Inventorier les pistes et les sentiers, publics et privés, de motoneige et de VTT établis sur le territoire de Lac-Simon
122. Réviser la circulation des véhicules hors-route (vitesse, zone permise, etc.)
123. Poursuivre le débroussaillage des accotements pour permettre la circulation plus sécuritaire des cyclistes
124. Solliciter la SQ afin d'augmenter la vigilance policière au sujet des silencieux modifiés illégalement des bateaux, VTT, motoneiges, motocyclettes et automobiles et appliquer la loi sur le bruit
125. Annexer la réglementation de Ripon à celle de Lac-Simon concernant la navigation et la protection du lac Viceroy
126. Abaisser la limite de vitesse routière à 30 km/h dans certains secteurs sensibles
127. Sensibiliser les citoyens aux impacts de la pollution lumineuse
128. Évaluer la possibilité d'installer des abat-jours sur les lampadaires municipaux

Objectif 21 : Poursuivre les activités d'embellissement de Lac-Simon

129. S'assurer de l'entretien des terrains vagues situés sur le territoire de la municipalité
130. Promouvoir de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité sur tout le territoire



* : Action du plan d'action 2013-2017 visant la réduction des émissions de GES